

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de ROCHESERVIÈRE

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA A LA MAIRIE,

LE JEUDI 7 MAI 2026

à 20 h 30 à la Mairie

ORDRE du JOUR

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Commission d'Appel d'Offres – Désignation des membres
2. Commission de délégation de service public – Désignation des membres
3. Centre Communal d'Action Sociale – Désignation des membres
4. Commission communale des impôts directs – Renouvellement des membres
5. Organismes extérieurs et associations – Nomination des représentants de la commune
6. Désignation du référent défense
7. Droit à la formation des élus

FINANCES

8. Restaurant « Le Moulin » : acquisition des actifs
9. Décision modificative n°1 budget opérations immobilières et commerciales

VOIRIE – RÉSEAUX – RURALITÉ

10. Amendes de police 2026 – Demande de subvention pour l'aménagement cyclable rues d'Anjou et des Alouettes

RESSOURCES HUMAINES

11. Création d'un emploi saisonnier aux services techniques
12. Création d'un emploi pour Accroissement Temporaire d'Activité aux services techniques

INFORMATIONS DIVERSES

Décisions du Maire